

LA VALETTE CYCLO



319, avenue Louis IMBERT – 83160 La Valette du Var
Tél : 06 63 85 02 52 – ecolevt@lavalettecyclo.fr
www.lavalettecyclo.fr



Règlement intérieur école VTT

I. Définition

L'école de VTT du club « La Valette Cyclo » est une structure de formation avec une équipe d'animateurs éducateurs et un groupe de jeunes pratiquants rassemblés pour la découverte et la pratique du VTT de randonnée dans le cadre des loisirs et du volontariat, dans une perspective de progrès et d'autonomie.

II. Agrément

L'école VTT fait partie intégrante du club « La Valette Cyclo » est affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme sous le n° 01497 et agréé Jeunesse et Sports sous le n° 83S841

L'école V.T.T a l'agrément fédéral N°14/01497/20 accordé pour une durée de 3 ans jusqu'au 31/12/2020.

Par les représentants de l'association, elle est habilitée à être en relation de partenariat avec les autorités départementales (Jeunesse et Sports) et communales.

III. Fonctionnement

III. 1 Responsables : Franck VILLEMAT, Jérôme NOIROT

Les responsables de l'école VTT seront des moniteurs nommé par le président, nomination validée par le comité directeur pour une période de 3 ans, ce sont les responsables de l'école qui établiront le projet pédagogique pour l'année, le planning, le thème des sorties etc.

Le président du club est coresponsable de par sa responsabilité générale de l'ensemble du club.

Le reste de l'encadrement est assuré par les moniteurs, initiateurs et cyclos expérimentés du club.

III. 2 Âge – Capacité d'accueil :

L'école est ouverte à tous les jeunes, garçons et filles, âgés de 8 à 18 ans, après essais positifs, dans les limites de la capacité d'accueil fixées par les responsables.

III. 3 Jours, horaires, lieux :

L'école est ouverte le samedi matin selon un planning établi au début de chaque trimestre scolaire de 9 h 15 à 11 h 30. Il pourra y avoir des fermetures en cas de mauvais temps prolongé ou d'insuffisance d'encadrement ;

Les parents seront alors informés, pour toute annulation survenant au plus tard le samedi matin avant 8 heures, par une information sur le site Internet du club www.lavalettecyclo.fr rubrique école V.T.T.

Les jeunes sont pris en charge dans l'intervalle entre leur arrivée et leur départ (horaire ci-dessus plus ou moins 1/4 d'heure) du lieu de rendez-vous indiqué sur le site internet du club onglet école V.T.T. (**attention être à l'heure pour amener et venir récupérer votre enfant**).

Les parents restent responsables de leurs enfants durant les trajets aller et retour et en dehors des horaires de fonctionnement.

Occasionnellement des sorties extérieures plus lointaines peuvent être organisées : sorties internes avec départ décentralisé ou participation à diverses randonnées et organisations jeunes de la Fédération Française de Cyclotourisme ou autre. Les horaires peuvent alors être modifiés ; dans ce cas **il sera demandé aux parents d'accompagner leurs enfants jusqu'au point de rendez-vous fixé à l'avance par les éducateurs ou d'organiser un covoiturage avec d'autres parents.**

III. 4 Fréquentation :

Une présence régulière et une participation à l'ensemble des activités sont souhaitées. Des fiches de présence sont tenues par les éducateurs, ces fiches précisant l'état des présences et le contenu des séances. Toute absence devra **être signifiée et justifiée**, par téléphone, SMS, courriel aux responsables du groupe de votre enfant, et au président Daniel VERJÉYDEN dès que vous connaissez son indisponibilité.

IV. Inscription : Le dossier d'inscription, à établir par les parents ou tuteurs, comprend :

Ce dossier sera retourné complété et signé accompagné du chèque correspondant au montant de la licence et à l'adhésion au Club « La Valette Cyclo » dont le tarif est fixé par le conseil d'administration du club.

L'admission ne pourra se faire que dans la mesure de l'acceptation de ce règlement et de la remise de :

- La fiche d'inscription dûment complétée avec une photo d'identité récente
- **le certificat médical de non contre-indication à la pratique du V.T.T (obligatoire pour effectuer un essai),**
- l'autorisation parentale de pratique au sein du club (**obligatoire pour effectuer un essai**).
- l'autorisation parentale trajet
- l'autorisation parentale transport
- l'autorisation parentale doit à l'image
- l'acceptation du règlement intérieur signé et approuvé par le responsable légal et le jeune.

LA VALETTE CYCLO



319, avenue Louis IMBERT – 83160 La Valette du Var

Tél : 06 63 85 02 52 – ecolevt@lavalettecyclo.fr

www.lavalettecyclo.fr



Les parents devront faire part de tout changement de l'état de santé de leur enfant.

Lors de son admission, le jeune est affilié au club « La Valette Cyclo » et à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT). Cette affiliation implique la reconnaissance des statuts du Club et de la Fédération.

L'assurance fédérale comporte les couvertures responsabilité civile, défense recours, accident corporel, rapatriement.

Dans la mesure où un jeune désirerait participer aux activités avant de s'inscrire, il ne pourra le faire que dans la limite prévue par l'assurance fédérale souscrite par le club « La Valette Cyclo », soit 3 séances consécutives.

V. Sécurité

L'équipe d'encadrement prend toutes dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes qui lui sont confiés et ceci en ce qui concerne :

- La vérification des organes de sécurité sur le vélo ; **un jeune ayant une bicyclette en mauvais état ne pourra participer à la sortie.**
- Le jeune vététiste devra avoir un vélo adapté à sa taille muni d'un dérailleur, d'une trousse minimum de réparation, chambre à air correspondant aux roues, ou rustines, du nécessaire de démontage des roues et de réparation de crevaison.
- **Les ports du casque, de gants et de la tenue du club visible sont obligatoires, un jeune n'ayant pas l'un ou l'autre de ces éléments ne pourra participer à la sortie.** le port de lunettes de vélo est fortement conseillé

Matériel nécessaire pour chaque randonnée :

OBLIGATOIRE :

- 1 V.T.T. en bon état et entretenu 1 casque adapté à la tête du jeune - 1 paire de gants - 1 chambre à air à la dimension des roues (20" - 24" 26" etc.), 1 bidon ou un sac d'hydratation avec de la boisson - 1 coupe-vent ou tenue de pluie

SOUHAITABLE et CONSEILLÉ

- 1 petit sac à dos - 1 paire de lunettes - 1 pompe adaptée au type de valves

VII. Objectifs

Ils sont regroupés en différents thèmes qui tiennent compte des possibilités individuelles des enfants :

VII.1 Entraînement physique (connaissance et mise en œuvre) :

Maîtrise du vélo - Résistance, endurance - Alimentation... ;

VII.2 Technique de la route, sécurité : connaissance et application ;

VII.3 Connaissance et entretien du VTT ;

VII.4 Connaissance et maîtrise du milieu : cartographie, orientation, itinéraires, intérêt culturel...

VII.5 Participation à la vie du groupe, autonomie et formation aux responsabilités.

VII. Application des règles de vie commune :

Les responsables sont chargés de l'application du présent règlement intérieur.

L'encadrement pourra être amené à prendre des mesures adaptées qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou même définitive du jeune, après en avoir informé les parents, si ces règles n'étaient pas respectées (absences répétées et non justifiées, respect d'autrui, du matériel, perturbations répétées de séances, mise en danger par son comportement de sa sécurité et de celle d'autrui, comportement pouvant porter préjudice au club ou à nos partenaires, y compris en dehors des activités de celui-ci...)

Ce règlement ne peut être définitif ; il se doit d'évoluer en fonction des nécessités que feront apparaître les pratiques ou un changement dans les statuts du Club. Toute modification sera stipulée aux personnes concernées (jeunes, parents, encadrement, Club).

Un exemplaire du présent règlement intérieur est remis aux parents au moment de l'inscription du jeune. Son admission ne pourra se faire que dans la mesure de l'acceptation de ce règlement.

Les parents assurent la boisson et la nourriture nécessaire à leur enfant lors de chaque sortie de l'école de VTT de randonnée. **Ne couvrez pas trop vos enfants, ils transpirent à faire du vélo**

Les responsables école VTT : Franck VILLEMAT - Jérôme NOIROU

Le président de club : Daniel VERHEYDEN

Nom et prénom de

l'enfant.....

J'ai lu j'approuve et je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école VTT du club LA VALETTE CYCLO

Affilié à la Fédération française de cyclotourisme sous le N°01497 – agrément école N°-17/01497/20

Déclaré en préfecture sous le W832010577 - agrément Jeunesse et sport n° 83S841

SIRET 434 397 592 00 024 – APE 9312